

# Conseil d'école du jeudi 29 mars 2018 à 18h à l'école de St Bonnet de Salers

## Personnes présentes :

Madame BARAILLE-MARTIN, directrice de l'école de Salers, présidente de séance  
Monsieur LAFARGE, directeur de l'école de St Bonnet,  
COMBELLES Audrey, enseignante à Salers  
Monsieur FAURE, Maire de Salers  
Monsieur BORNE, Adjoint au maire de Salers  
Madame DAUZET, Maire de Saint Bonnet  
Monsieur FRAYSSE, Adjoint au maire de St Bonnet et intervenant TAP sur l'école de Saint Bonnet  
Madame FRICARD, intervenante TAP à St Bonnet  
M ROMEUF DDEN pour l'école de Salers  
Mesdames GANDILHON k, CHANUT et MARTINEZ représentantes des parents d'élèves  
Madame APCHE, cantinière, intervenante TAP à Salers  
Melle BOUYGUES, ATSEM et intervenante TAP à Salers  
Madame JARRIGE, ATSEM à l'école de Saint Bonnet

## Personnes excusées :

Madame LANGLADE, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Mauriac  
Monsieur JOUDRIER, maire de St Paul de Salers  
Mesdames ROUCHY, DEFLISQUE et GANDILHON B, représentantes des parents d'élèves

### **1) Rappel des conditions de rapprochement des conseils d'école**

Madame BARAILLE-MARTIN rappelle ces conditions :

Lors des conseils d'école du premier trimestre des deux écoles du R.P.I., qui se sont tenus de façon distincte en novembre dernier, le rapprochement des deux conseils d'école a été voté à l'unanimité. Aussi, sous couvert de Madame Fabienne LANGLADE, Inspectrice de la circonscription de Mauriac, nous avons sollicité l'accord de Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale pour procéder à ce rapprochement pour l'année scolaire 2016-2017. Il est précisé que cette année c'est Mme BARAILLE-MARTIN,

Directrice de l'école de Salers, qui a été nommée en qualité de présidente des conseils d'école.

## **2) Rappel des effectifs et prévisionnel**

Un tableau de l'évolution des effectifs est présenté :

Classe	2017-2018	2017-2018
Tps	(2)	1 + (5)
Ps	3	3
Ms	3	3
Gs	4	3
Cp	2	4
Ce1	1	2
Ce2	1	1
Cm1	7	1
Cm2	3	7

2016-2017 : 34 élèves

2017-2018 : 24 + 2 élèves ne fréquentant pas encore

Grosse chute des effectifs cette année, due à un gros départ en 6ème auquel se sont ajoutés des départs pour raisons familiales. Ces départs n'ont malheureusement pas été compensés par suffisamment d'entrées.

2018-2019 : 25 élèves dont on est sûr en septembre + 5 susceptibles de s'inscrire en TPS (Prévisions basées sur les naissances 2016)

Les effectifs sont donc plutôt à la hausse pour l'an prochain mais cette tendance est à relativiser car elle ne se poursuivra pas sur le long terme. Aucune naissance n'a été enregistrée en 2017 sur l'ensemble des communes du RPI.

## **3) Compte rendu de la réunion du 29/01 à Mauriac et Résultats de la carte scolaire (CTSD 1er degré du jeudi 9 février 2017)**

A l'initiative de Madame LUTIC, la Directrice Académique du département, l'ensemble des acteurs des écoles de notre bassin scolaire ont été conviés à une réunion de concertation « Réseaux d'écoles de territoire », le 29 janvier dernier à Mauriac: directeurs d'écoles, enseignants, représentants des parents, des municipalités, des communautés de communes, de la DSDEN du Cantal, des services départementaux de transport scolaire. Cette réunion était co-animée par Madame LANGLADE, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Mauriac.

Cela en est fini du gel des postes garanti jusqu'à aujourd'hui par la convention pour un aménagement du territoire scolaire cantalien signée en 2014 par les élus du territoire et l'Education nationale. A la rentrée prochaine le Cantal doit rendre deux postes, ce qui implique un rééquilibrage des postes entre les écoles du département. L'avenant à cette convention signé en octobre 2016 a pour objectifs prioritaires de conforter le déploiement du tissu scolaire, sur l'ensemble du territoire cantalien, en le restructurant de façon à garantir au mieux la pertinence pédagogique. Il vise également à accompagner l'approche intercommunale, en lien avec l'évolution territoriale dans le cadre de la loi NOTRe (structuration en EPCI, fusion de communes) par la création de ce que l'on appelle désormais les « Réseaux d'Ecoles de Territoire ».

En d'autres termes, on ne doit plus penser aujourd'hui en termes d'école communale mais en termes d'écoles de territoire.

Ainsi, lors de cette réunion, chacun a pu s'exprimer afin d'orienter la réflexion vers la recherche des meilleurs réseaux possibles en tenant compte des effectifs, des moyens, des transports...

Au vu des effectifs actuels et à venir du RPI, et suite à plusieurs réunions de travail réunissant les services de l'Education Nationale et les représentants des syndicats, nous avons été informés en amont de cette rencontre du projet de retrait d'un poste sur le RPI Salers/St Bonnet de Salers/St Paul de Salers.

La réflexion s'est donc orientée lors de cette réunion sur la meilleure organisation possible pour le RPI si ne devait perdurer que deux postes. Il faut savoir que les premières réunions de travail s'orientaient plutôt vers la conservation des deux écoles et le maintien d'un poste sur chaque site.

Une majorité de parents se prononçant depuis plusieurs années maintenant en faveur d'une fusion du RPI sur un seul site, les enseignants ont fait part de leur crainte d'une fuite des élèves si cette option était retenue, crainte que les représentants de parents présents ont confirmée.

A l'issue de la réunion a été demandé aux différents acteurs : parents, enseignants et maires d'adresser un courrier à la DSDEN en mettant en avant l'organisation qui leur semblait la meilleure et leurs arguments.

Consécutivement à cette rencontre, s'est tenue une nouvelle réunion de travail puis le CDEN 1er degré du jeudi 01 mars 2018 à l'issue duquel a été actée la future carte scolaire pour la rentrée 2018 : nous avons appris le retrait du poste de Saint Bonnet de Salers.

C'est donc désormais officiel, il n'y aura plus que deux classes sur le RPI l'année prochaine, et celui-ci sera concentré à Salers. Il va de soi que, même si cette décision semble être celle qui fait le plus l'unanimité, nous ne pouvons nous réjouir de ce qu'elle implique : la perte d'un poste et la fermeture de l'une de nos écoles !

Il faut cependant rester bien clair. Si les murs de l'école appartiendront à Salers, cela reste l'école des enfants issus de Salers, de St Bonnet de Salers et St Paul de Salers. Les municipalités des trois communes participeront donc toujours à son bon fonctionnement

en siégeant de droit au Conseil d'Ecole et en subventionnant la coopérative scolaire afin de garantir le meilleur service public aux enfants des trois communes.

Il nous paraît d'ailleurs important de maintenir certaines manifestations au cours de l'année sur la commune de St Bonnet.

#### **4) Prévision de répartition des élèves en 2018/2019**

Le fait de ne plus avoir que deux postes l'année prochaine nous oblige pour la troisième année consécutive à revoir la répartition des élèves dans les classes.

La répartition sera donc la suivante :

- Maternelle/CP dans la classe du bas
- CE/CM dans la classe du haut

#### **5) Demande de travaux et aménagements en prévision de la rentrée 2018**

La municipalité de Salers s'était engagée à faire des travaux de peinture dans les espaces communs de l'école dans le cas où l'ensemble des élèves du RPI se verraient accueillis à Salers. Les engagements seront tenus. Les devis sont à l'étude et les demandes de subvention en cours.

Il est également prévu de créer une cloison dans le couloir du haut afin d'isoler la partie scolaire des locaux de celle accessible au public.

D'autre part, si la classe actuelle de maternelle est très agréable et fonctionnelle pour l'accueil des petits, elle n'en reste pas moins petite. L'accueil des CP (et du matériel pédagogique qui va avec) dans la classe demande de l'espace qu'il n'y a pas. Madame BARAILLE-MARTIN ne se veut pas que l'arrivée des CP dans la classe se fasse au détriment de l'accueil des petits. Elle a donc demandé à la municipalité d'étudier la possibilité d'agrandir sa classe en empiétant un peu sur le préau. L'idée serait de conserver l'espace maternelle actuel et de créer un nouvel espace semi-ouvert sur le reste de la classe pour les CP. Ceux-ci, tout en faisant partie de la classe, bénéficieraient ainsi d'un lieu un peu isolé, dans lequel ils ne seraient pas perturbés par les déplacements des plus petits.

La municipalité a bien pris en compte la demande et promet d'étudier les aménagements possibles.

Se pose également la question du mobilier : l'accueil des CP et CE1 va nécessairement impliquer d'acquérir du nouveau mobilier :

- Y a-t-il possibilité de récupérer ou éventuellement racheter celui disponible à St Bonnet ?
- Faut-il prévoir un budget exceptionnel pour acheter du mobilier neuf ?

La municipalité de Saint Bonnet nous informe qu'un projet visant à donner une seconde vie à l'école de St Bonnet est actuellement à l'étude. Si ce projet aboutit le mobilier sera conservé à St Bonnet.

## **6) Bilan du voyage scolaire**

Les enseignants se félicitent de la réussite du voyage scolaire au Lioran. Tout s'est bien passé. Le temps a été idéal, l'organisation, les activités et les intervenants de qualité, l'accueil au chalet des Galinottes formidable. Les enfants étaient ravis de leur séjour.

Les enseignants remercient chaleureusement l'Amicale laïque sans qui ce voyage n'aurait pu avoir lieu, les municipalités pour l'aide financière accordée aux familles et la mise à disposition des accompagnatrices, les parents pour leur confiance, Andrée, Florence et Thérèse pour leur investissement sans faille pendant le séjour.

Le film du voyage est en cours de montage. Une soirée sera organisée pour son visionnage le vendredi 4 mai et le DVD disponible à la vente à l'issue de cette projection.

## **7) Projets et sorties du second trimestre :**

### **Cycle 1 :**

Spectacle « Y » à Ally en janvier (Programmation culturelle de la Communauté de communes)

Projet de circonscription « Voyage »

### **Cycle 2 :**

Fête des 100 jours d'école le vendredi 02 mars.

Ecole et cinéma : deuxième projection « Le dirigeable volé »

### **Cycle 3 :**

Ecole et cinéma

Projet pluridisciplinaire ENTR'AID :

- Suivi de plusieurs sportifs au travers de leurs exploits mais également de leur mode de vie (Hygiène de vie : alimentation, sommeil ...)
- Travail sur le volcanisme en sciences
- Écriture de fiches d'identité sur la faune et la flore

## **6) TAP du second trimestre :**

A Salers :

Intervention Chantal Dehière/ Travail autour de la laine : du produit brut au tissage.

A St Bonnet :

Travaux manuels à partir de matériaux recyclés.

### **7) Questions diverses :**

- La Photo de classe aura lieu le jeudi 31 mai avec le même photographe que l'année dernière : M. Christophe PENEL . Les prix seront les mêmes que l'an dernier. En revanche, le mode de commande va changer : les bons de commandes seront désormais à remplir sur Internet par le biais d'un code qui vous sera communiqué.

- Site du goût : Mise en place d'une convention pour éviter les débordements.

Mise en place d'un atelier à destination des enfants de l'école le lundi 30/04.

- Pastourelle : de gros efforts ont été faits depuis deux ans. La convention mise en place l'an dernier sera reconduite.

### **8) Questions des parents :**

- L'école passe-t-elle à la semaine de 4 jours l'année prochaine ?

Il n'en est pas question pour la rentrée 2018. Ce sujet avait été traité lors du premier Conseil d'école. Les enseignants avaient alors souligné le fait qu'il fallait prendre en compte en premier lieu l'intérêt des élèves avant celui des municipalités, des enseignants ou des familles. L'organisation de la semaine la plus bénéfique aux apprentissages étant la semaine de quatre jours et demi ils s'étaient donc prononcés en faveur du maintien de cette organisation. Le Conseil d'école s'était alors rangé à cet avis.

- Que devient le RPI L'année prochaine ?

Cf. partie 3)

- Serait-il possible d'augmenter le temps de garderie du soir de 15 min ?

La municipalité de Salers répond favorablement à cette demande. A compter du lundi 23/04 la garderie du soir s'achèvera à 18h15 les lundis, mardis, jeudi et vendredi soir.